






Assurances Dédectibles	EP	ELT	PLCI	Ass. Groupe	EIP			
Pour qui ?	Tous	Tous	Indépendant en Sc ou pas Personne physique/morale	Indépendant en Sc ou pas Personne physique/morale	Indépendant en Sc ou pas Personne physique/morale			
Preneur ?/Payeur	Individu	Individu avec rémunération	Indépendant	Société	Société			
Assuré ?	Individu	Individu	Indépendant	Indépendant ou Salarié	Indépendant ou Salarié			
Bénéficiaire en cas de vie ?	Individu	Individu	Indépendant	Indépendant ou Salarié	Indépendant ou Salarié			
Bénéficiaire en cas de décès ?	2ème d° max (+ cohabitant légal)	2ème d° max (+ cohabitant légal)	Choix libre	Choix libre	Choix libre			
Régime de taxation ? Av. Fiscaux ?	Pas de taxe <b>de 1.1%</b> Déductibilité <b>jusque 870€</b> max./an = réduction d'impôts au tx moyen amélioré <b>(30-40% + add com.)</b>	Déductibilité jusque 135 €+6% * revenus avec un max de <b>2.080€/an</b> = réduction d'impôts au taux moyen amélioré <b>(30- 40% + add com) avec un maximum de 832€</b>	Déduction des primes en tant que cotisation sociales (4.A.11)/diminution de la base imposable (IPP)=entre 50 et 70% de bénéfice fiscal sur les primes versées	Déduction des primes en tant que charges professionnelles / diminution de la base imposable (ISOC) / moins taxé que du salaire	Déduction des primes en tant que charges professionnelles / diminution de la base imposable (ISOC) / moins taxé que du salaire			
Taxe entrée ?	0%	1,10%	0%	4,40%, social 0% + 8,86% (salarié)	4,4% sur versements (9,25% Acric)			
Taxe sortie ?	<b>10% (à 60ans)</b> + add com sur K Bonus non taxé En cas de Rachat : 33,31% + add sur K	10% (à 60ans) + add com sur le capital Bonus non taxé En cas de Rachat : 33,31% + add sur Capital	Retenue INAMI : 3,55% sur K et bonus Imposition en rente fictive sur K (3,5% pendant 13 ans à 60 ans et 5% pdt 10 ans à 65 ans) sur 80% du K garanti	Retenue INAMI : 3,55% + 2 % (solidarité) sur K et bonus/16,5% sur K Sc + add com Ou 10% si paiement à 65 ans avec continuation de l'activité + add com	Retenue INAMI : 3,55% + 2 % (solidarité) sur K et bonus/16,5% sur K Sc + add com ou 10% sur contrat personnel + add com			
Taxe en cas de décès ?	10% + add com sur K Bonus non taxé	10% + add com sur Capital Bonus non taxé	Imposition en rente fictive Retenue INAMI si bénéficiaire = conjoint	16,5 % + add com Retenue INAMI (+2%) si bénéficiaire = conjoint				
Rdt garanti ?	2,50/(3,25)	0% ou 2,50% voir chaque Cie Chaque prime reçoit un <b>taux garanti à vie</b>	/	3,25%+PB (3,75% ou 3,25% garanti par l'employeur)	3,75% ou 3,25%			
Bonus ?	de 1% à	de 1% à	de 1% à	de 1% à	de 1% à			
Prime Min. ?	35€/mois	40€/versement	100€	500€	40€/versement			
Prime Max ?	Max 1.560€ car possibilité de prendre une acri/a pour 50% de la prime totale	Max 3.740€ car possibilité de prendre une acri/a pour 50% de la prime totale	<b>8,17%</b> * revenus 3 ans indexés avec <b>un max de 2.686.05€</b> 9,40% pour PLCI sociale avec <b>un max de 3.090.44 €</b>	Règle des 80%	Règle des 80 % Si salarié limitations de la prime patronale 1.525€/an + obligation d'avoir une Ass Groupe pour tout le personnel			
Durée ?	10ans min/5 versements min/ terme = 65 ans	10ans min/terme 65 ans ou +	Termes = 65 ans ou +	Termes = 65 ans ou +	Terme = 60 ans			
Couverture complémentaire ?	ACRI/ACRA+SRD/ Temps Décès constante	ACRI/ACRA+SRD/ Temps Décès constante	ACRA	ACRI/ACRA	ACRI/ACRA			
Garantie en matière Immobilière ?	Non	Possibilité/ SRD	Possibilité mise en gage et avance à but immobilier	Possibilité mise en gage et avance à but immobilier	Possibilité mise en gage et avance à but immobilier			
Sous-jacent ?	Top pension Fund	Top Rendement	Genibizz	Secure save, Scala corporate	Opti Plan	Invest For Life	Onyx Safe	New Life
								

### **Epargne Pension :**

- Capitalisation, capital décès, rente d'incapacité de travail, garantie accident,.....
- Montant maximum **déductibles 870€/an** (2009) indexation annuel
- Précompte libératoire à 65 ans de 10 % sur capital de base
- Pas de taxe de 1,10 % sur versements
- Récupération fiscale de 30 à 40 % plus taxe communal

### **L'épargne à long terme :**

- Capitalisation, capital décès, rente d'incapacité de travail, garantie accident,.....
- Montant maximum **déductible de 2.080€/an** (2009) indexation annuel
- Récupération fiscale de 30 à 40 % plus taxe communal
- Précompte libératoire de 10 % à 60 ans
- **Effet rétroactif possible jusqu'au 30/06 de l'année précédente**
- Pas de taxe de 1,10 % sur les versements

### **Pension libre complémentaire de l'indépendant :**

- Capitalisation, capital décès, rente d'incapacité de travail, garantie accident,.....
- Montant maximum déductible ...

**Ordinaire** : 2686,05 €/an 8,17 % du revenu de référence

**Sociale** : 3090,44 €/an 9,40 % du revenu de référence ( 10 % dans un fond sociale)

- Récupération des cotisations sociales (jusqu'à 22 %)
- Récupération fiscale au taux marginal d'imposition (jusqu'à 40 %)
- Pas de taxe de 1,10 % sur les versements
- Précompte à 65 ans sous forme de rente fictive pendant 10 ans
- Mise en gage et avance à but immobilier

### **Impôts des sociétés :**

**L'engagement individuels de pension** (EIP) et **L'assurance de Groupe**

Montant maximum déductible de - **Règle des 80 %**

- du dernier revenu mensuel brut régulier
- de la carrière professionnelle passée et future
- de l'état civil
- des contrats existants en **-PLCI**  
**-INAMI**  
**-EIP**  
**-GROUPE**

- déduction des versements dans l'exercice de l'année en cours
- précompte libératoire de 16,5 % sur capital de base (10 % si l'activité professionnelle jusqu'à 65 ans)
- taxe de 4,40 % sur versements
- mise en gage et avance à but immobilier
- règlement de groupe (assurance de groupe)

### **La dirigeante d'entreprise (ADE)**

- couvre le dirigeant au profit de la société